

COMMUNE DE RILLIEUX-LA-PAPE

1- REPERES SUR LA COLLECTIVITE PORTEUSE ET L'AGENDA 21

1.1- CARACTERISTIQUES DE LA COLLECTIVITE

Région/département	Rhône-Alpes / Rhône
Type de structure porteuse A21	Commune
Nb d'habitants (source : INSEE, 2010)	30 375
Caractère rural/urbain du territoire	Urbain

1.2- REPERES SUR LA MANIERE DONT LA COLLECTIVITE A TRAVAILLE PAR GRANDE PHASE

	Elaboration	Mise en œuvre	Evaluation
Période et durée	2004-2006 3 ans	2007-2009 3 ans	2010 1 an
Instance de pilotage	Comité de pilotage composé de représentants du Grand Lyon, du Conseil Régional, d'élus et services de la commune	Comité de pilotage composé de représentants du Grand Lyon, du Conseil Régional, d'élus et services de la commune	Groupe d'évaluation participative (élus, services, associations, habitants)
Gouvernance élargie	Comité d'animation de l'A21 pour sensibiliser en interne et suivre l'A21 de manière plus large que les acteurs internes du comité de pilotage Atelier de concertation (habitants, partenaires locaux, élus et techniciens). Autres instances (comités de quartier, comités consultatif).	Comité d'animation de l'A21 pour sensibiliser en interne et suivre l'A21 de manière plus large que les acteurs internes du comité de pilotage Comité de suivi opérationnel composé des partenaires locaux : instance de suivi des actions sur le terrain et d'organisation d'évènements DD.	
Portage politique	Maire	Un élu référent qui est adjoint délégué du personnel et DD	Un élu référent qui est adjoint délégué du personnel et DD
Moyens et organisation interne	1 chargée de mission A21 rattaché au DGS	1 chargée de mission A21 rattaché à la direction proximité, démocratie, sécurité	1 chargée de mission A21 rattaché à la direction Vie citoyenne et développement durable
Accompagnement externe	Groupement de BET (Eso, Cap Décision, Cité publique, Co-cités)		Rhônealénergie- Environnement et Argos

1.3- LABELLISATION(S) :

Labellisation "Agenda 21 local France" du MEDDTL en 2007 renouvelé pour 2 ans.

Nouvelle labellisation en décembre 2013 pour l'Agenda 21 version 2.

2- PHASE D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE

2.1- INITIATIVE DE L'AGENDA 21 (POLITIQUE/TECHNIQUE/CITOYENNE)

Initiative **politique** du Maire.

2.2- QUALIFICATION DES MOTIVATIONS

Motivation **historique** sur l'environnement : signature d'une charte pour l'environnement 1997.
Inscription de l'action publique communale dans une perspective plus transversale et durable.

2.3- QUALIFICATION DES ENJEUX

Enjeux **environnementaux** (Cf. charte 1997).

Enjeux **sociaux** (1/3 du territoire et 2/3 de la population en territoire politique de la ville).

Enjeux **économiques** avec des zones d'activités à maintenir et un dispositif à gérer de Zone Franche Urbaine.

2.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

La coordination, le suivi et la communication de l'agenda 21 sont co-financés par l'Europe (FSE), l'Etat (crédits Direction régionale de l'environnement) et la région Rhône Alpes (essentiellement le poste du chargé de mission agenda 21).

2.5- MODALITES DE TRAVAIL

2.5.1- PHASE D'ELABORATION

METHODE DE REFERENCE

Pas de référence explicite à une méthodologie.

MODALITES METHODOLOGIQUES

État des lieux : organisation de forums (citoyens), ateliers de réflexion (multi-acteurs dont habitants), groupes de travail thématiques (multi-acteurs dont habitants).

Rédaction du diagnostic et de l'**A21** par la chargée de mission A21 avec les membres du comité de pilotage A21.

Partage de l'A21 lors d'un forum d'habitants.

Appropriation en conseil municipal.

Co-signature avec les partenaires locaux

2.5.2- PHASE DE MISE EN OEUVRE

METHODE DE REFERENCE

Pas de référence explicite à une méthodologie.

MODALITES METHODOLOGIQUES

Partenariat pour de la mise en place des actions entre la commune (majorité des actions) et d'autres maîtres d'ouvrages. Ces acteurs se rencontrent lors de réunions du comité de suivi opérationnel (acteurs socioprofessionnels, associations).

Collecte de données dans les services de la commune par la chargée de mission A21 en vue de compléter des fiches de suivi par action (1 à 2 fois par an). Ces fiches sont envoyées régulièrement aux porteurs de projet pour complément d'information.

Une enquête « santé de la ville » réalisée tous les ans par 100/150 étudiants de Lyon (ex. de thème de questions : connaissance de l'A21).

Partage du suivi en comité d'animation A21 (élus et techniciens de la collectivité).

2.5.3- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES

ATOUTS

- L'ouverture de la concertation aux acteurs socioprofessionnels, associations et habitants.
- Transversalité des actions

LIMITES

- Difficulté de mobiliser les associations autres qu'environnementales pour participer au comité de suivi opérationnel.
- Pas de stratégie définie avec des enjeux, des orientations et des actions classées mais plutôt un listing d'actions par thématiques (déchets, énergie, culture, éducation, etc.).

2.6- PLACE DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COLLECTIVITE ET LA VIE LOCALE

L'Agenda 21 semble être un document de référence pour une partie des politiques et actions de la commune. Par exemple, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale ainsi que le Plan Local d'Urbanisme de Rillieux-la-Pape font référence à l'agenda 21.

2.7- MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS

2.7.1- SYSTEME « TECHNIQUE » DE SUIVI ET MODALITES D'INSTRUCTION

La chargée de mission A21 suit l'état d'avancement de l'agenda 21 par action via un système de fiches. Ces dernières présentent l'avancée du projet (qualitatif) et des indicateurs de réalisations (quantitatif).

2.7.2- PARTAGE DU SUIVI DANS L'INSTANCE DE PILOTAGE

Le suivi de l'agenda 21 est partagé au sein du comité d'animation de l'A21. Le comité de pilotage ne bénéficie pas de ce suivi.

3. PROCESSUS D'EVALUATION

3.1- INITIATIVE ET QUALIFICATION DES MOTIVATIONS A EVALUER

Les élus de la ville de Rillieux-la-Pape ont décidé de participer au groupe de travail d'élaboration du référentiel national pour l'évaluation des PTDD. La participation à ce groupe de travail a permis aux élus et chargée de mission A21 de s'approprier le concept de l'évaluation. Lorsque Rhônalpénergie-Environnement a demandé à la Ville de participer à une expérimentation régionale sur l'évaluation participative, les élus y ont vu une opportunité complémentaire et opérationnelle de réaliser l'évaluation de leur agenda 21.

3.2- PILOTAGE DE L'EVALUATION

La mise en place de la démarche d'évaluation a été l'occasion d'une réflexion sur la constitution d'une instance de pilotage spécifique à l'évaluation, qui n'est pas dans la simple continuité des

instances de pilotage antérieures (élaboration et mise en œuvre). Elle a notamment pour caractéristiques de se recentrer sur les acteurs locaux dans une logique participative (et pluri acteurs : élus, services, partenaires locaux, habitants).

3.3- INSCRIPTION DANS UNE DEMARCHE PARTICULIERE POUR L'EVALUATION

Comme dit plus haut, Rillieux-la-Pape s'est inscrit dans la démarche d'expérimentation régionale sur l'évaluation participative de Rhônalpénergie-Environnement, décrite ci-après en termes de modalités de travail. Les principes fondateurs de cette expérimentation sont la participation de citoyens à l'évaluation (dont formation-action), l'amélioration continue de la démarche et le choix des projets de développement durable comme objet de l'évaluation.

En outre, Rillieux-la-Pape a participé à des groupes de travail sur la constitution du référentiel national pour l'évaluation des PTDD (réunions à Paris).

3.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Financement de l'expérimentation par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, le conseil régional de Rhône-Alpes et la DREAL Rhône-Alpes.

3.5- REFERENTIEL D'EVALUATION

3.5.1- CONSCIENCE D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION ?

La méthodologie développée par Rhônalpénergie-Environnement comprenait la constitution d'un référentiel d'évaluation (DLI, questionnaire évaluatif, sociogramme). Ce référentiel a été co-construit entre le bureau d'étude et la chargée de mission A21 (appropriation restée très technique).

3.5.2- FORMALISATION D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION

STRUCTURE DE L'A21 : FORMALISATION D'UN ARBRE DES OBJECTIFS, DLI ?

Il n'y a pas eu de formalisation d'un arbre des objectifs, à aucun moment de la démarche de l'agenda 21. Cependant, il peut être reconstitué d'une part à partir du document constitutif de l'Agenda 21 de Rillieux-la-Pape (Annexe 1). Un diagramme logique d'impact a cependant été formalisé au moment de l'évaluation, autour de 10 actions « phares », par le bureau d'étude et la chargée de mission agenda 21 (Annexe 2).

	Arbre des objectifs avant évaluation	Diagramme logique d'impact
Finalité	5	0
Objectif stratégique	0	7
Objectif opérationnel	32	0
Actions	200	10 actions « phares »
Lien aux finalités du DD (national)	Lien a priori	
Orientation des objectifs	Le « quoi » et un peu le « comment »	

LIEN AU REFERENTIEL NATIONAL POUR L'EVALUATION DES PTDD

La méthodologie d'évaluation participative de Rhônalpénergie-Environnement se traduit par différents partis pris par rapport au référentiel national pour l'évaluation des agendas 21 locaux. En effet, la méthodologie d'évaluation ne s'intéresse pas à traduire les finalités en stratégie locale, ni à la question des indicateurs mais essentiellement au processus participatif d'évaluation.

QUESTIONNEMENT EVALUATIF (ANNEXE 3)

La chargée de mission A21, des élus de Rillieux-la-Pape et le bureau d'étude ont travaillé en amont sur un questionnement évaluatif qui fait référence à plusieurs champs de questionnement : stratégie et leviers d'actions de l'A21, pertinence, cohérence interne, cohérence externe, pilotage et gouvernance de l'A21, animation locale et communication sur l'A21, impacts et effets de l'A21 et lisibilité de l'A21. Ce questionnement a ensuite été partagé avec le comité de pilotage de l'évaluation (le groupe d'évaluation).

3.6- MODALITES DE TRAVAIL

3.6.1- MODALITES METHODOLOGIQUES

La **méthodologie** d'évaluation participative de Rhônealpennergie-Environnement se traduit par la constitution d'un groupe d'évaluation participative (6 habitants - personnes qui s'étaient investis dans la démarche A21 -, 8 acteurs locaux - association, éducation nationale, CCI, etc. - et 7 représentants de la ville - 3 élus et 4 techniciens de la ville -), dont la mission est le pilotage, la conduite et « l'incarnation » de l'évaluation en plusieurs étapes :

- 1- Formation à l'évaluation et présentation des actions aux membres du comité de pilotage d'évaluation (= groupe d'évaluation participative)
- 2- Présentation des questions évaluatives et des données sur les actions à évaluer
- 3- Entretien de responsables et de partenaires des actions
- 4- Formulation des conclusions de l'évaluation
- 5- Formulation des recommandations

Choix des actions à évaluer :

La collectivité a réalisé une sélection de 10 actions de l'agenda 21 à évaluer avec différents états d'avancement (actions non mises en place, en cours et terminées) et plutôt centrées autour des actions transversales mais portant sur l'énergie. La démarche d'évaluation participative coïncidait avec la co-construction du Plan Climat du Grand Lyon.

Lien avec le suivi :

Lors de la deuxième réunion du comité de pilotage, la chargée de mission A21 a présenté l'état d'avancement des actions à partir des indicateurs de réalisations des fiches actions. La chargée de mission A21 a rencontré les services pour renseigner par actions : les objectifs poursuivis, le pilote, les moyens humains, la participation des habitants, le résultat, la diffusion. En cas d'éléments manquant, les porteurs de projet étaient sollicités.

Recueil d'informations :

La reconstitution d'indicateurs a posteriori et l'entretien de responsables et de partenaires des actions par les membres du groupe d'évaluation participative

3.6.2- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES

ATOUTS

- La démarche d'évaluation participative a bien joué son rôle (1) par rapport à certains acteurs (l'ouverture aux habitants : bonne participation) et (2) par rapport à des partis pris méthodologique (formation amont pour le renforcement des compétences de tous les acteurs de l'évaluation).
- La constitution du référentiel d'évaluation local a permis de révéler l'absence de stratégie de l'agenda 21. En outre, la participation à la réflexion nationale a permis d'apporter des compléments sur ce point. Cela a également permis de déclencher la volonté de construire un second Agenda 21.

- La présence d'élus à la fois dans le groupe d'évaluation et d'instances de la collectivité (dont le conseil municipal) facilite notamment la prise en compte des recommandations

LIMITES

- Difficulté d'assurer la continuité des personnes à chaque étape de l'évaluation, notamment les acteurs socio-professionnels car notamment les délais entre les réunions étaient trop courts pour reprendre contact avec les absents.
- Le mode participatif d'évaluation a révélé une limite concernant l'expression des membres les uns par rapport aux autres (les membres internes à la collectivités par rapport aux membres externes et entre membres internes – techniciens/élus, techniciens A21/autres techniciens).
- Au moment de la préparation de la présentation des actions phares au groupement d'évaluation, la chargée de mission Agenda 21 a éprouvé des difficultés à instruire les indicateurs de réalisation et de résultat et a dû pour partie reconstituer de la donnée.

3.7- DIFFERENCE ENTRE SUIVI ET EVALUATION

Une distinction est explicitée entre le suivi et l'évaluation.

Le suivi : "Connaître l'état d'avancement des actions, c'est comme un gros rapport d'activité".

L'évaluation : "On peut évaluer une série d'actions thématiques, de politiques. On formule des questions évaluatives. C'est une méthodologie qui croise quantitatif et qualitatif".

3.8- FORMALISATION DE CONCLUSIONS ET DE RECOMMANDATIONS

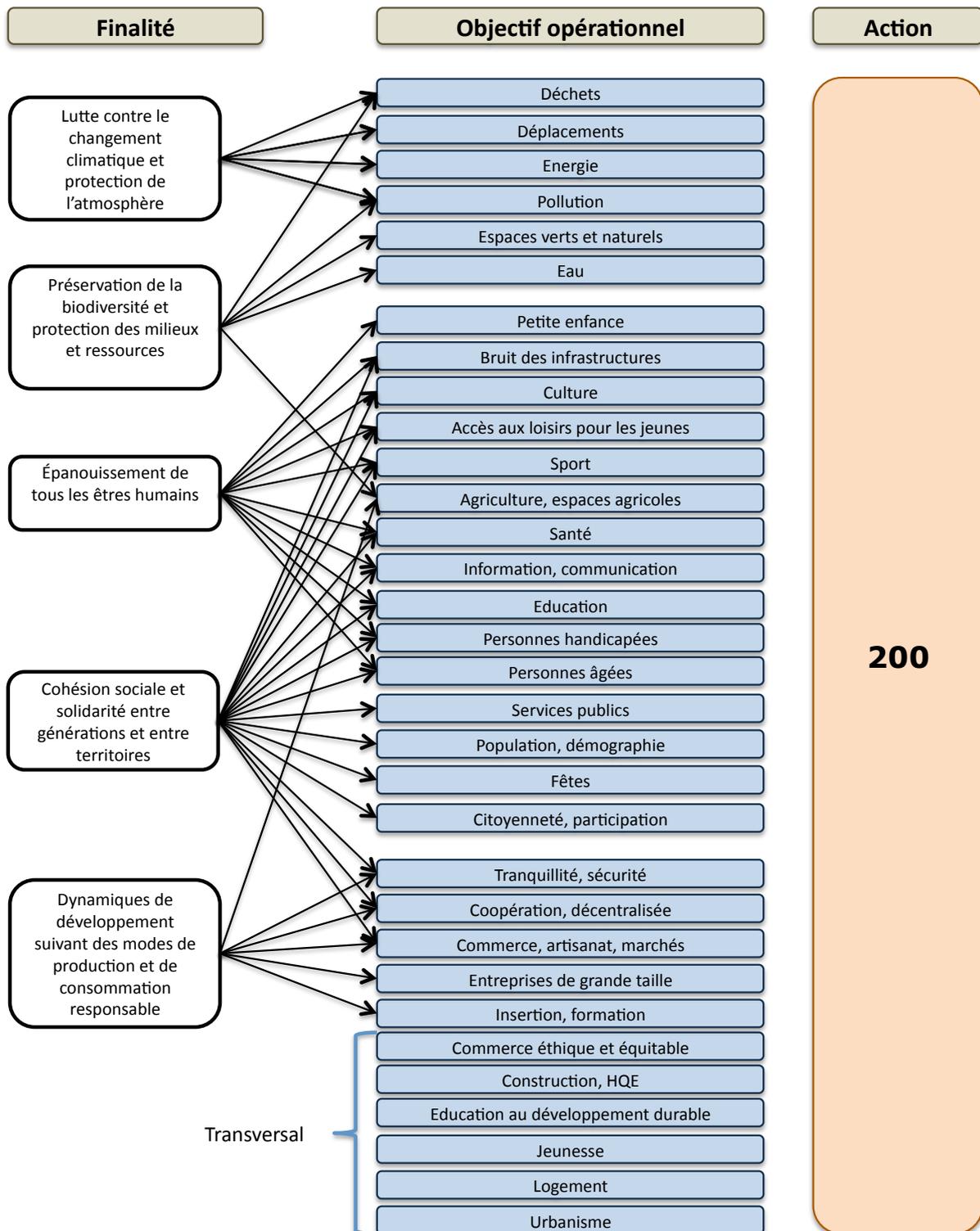
Les conclusions et recommandations ont été produites au sein du comité de pilotage Evaluation (groupe d'évaluation participative) sous forme d'animation méta-plan, puis rédigées par le bureau d'étude. L'avis évaluatif a ensuite été partagé en conseil municipal, en revanche il n'a pas été repartagé en comité de pilotage.

3.9- ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION RELATES PAR LA COLLECTIVITE

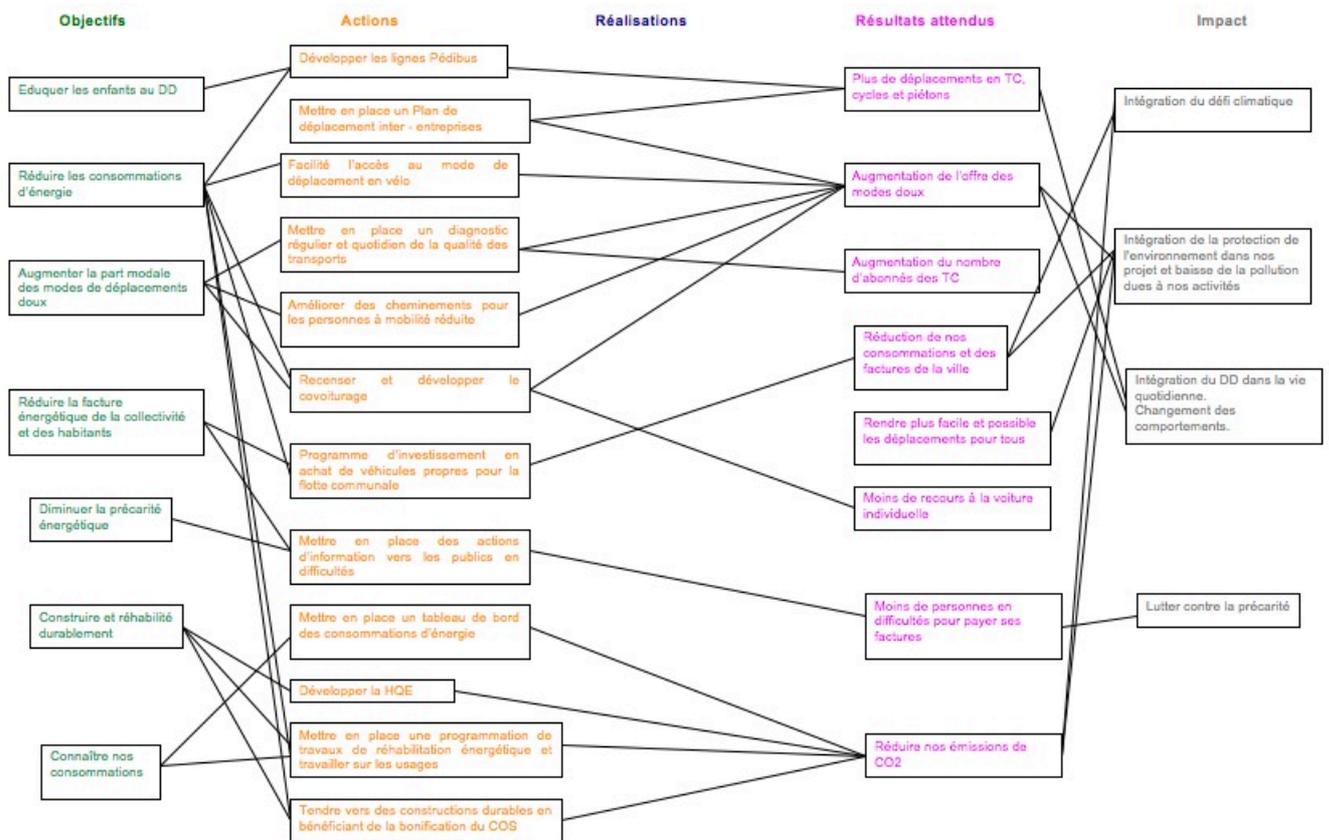
La collectivité considère que le processus d'évaluation lui a permis :

- d'organiser les actions du prochain agenda 21 autour d'une stratégie (définition d'objectifs stratégiques et opérationnels),
- en conséquence d'envisager un futur exercice évaluatif plus stratégique et moins tourné vers l'évaluation des actions (qui a plus été le cas de l'évaluation de cette génération d'agenda 21),
- d'améliorer son système de suivi-évaluation (production de données, meilleure structuration des indicateurs),
- de mieux appréhender l'exercice d'évaluation (« *dédramatiser* », se former en amont).

Annexe 1 : Arbre des objectifs reconstitué à partir du document constitutif de l'agenda 21 de Rillieux-la-Pape



Annexe 2 : Diagramme logique d'impact de Rillieux-la-Pape lors de l'évaluation



Annexe 3 : Questionnement évaluatif de l'évaluation de Rillieux-la-Pape

Les questions évaluatives choisies par la municipalité auxquelles l'évaluation doit répondre sont les suivantes :

- Sur l'efficacité des actions (rapport résultats/objectifs) : En quoi ces actions ont-elles permis d'atteindre les objectifs qui leur étaient fixés ? Parmi les actions qui n'ont pas réussi ou pas complètement, quels en sont les raisons et les freins ? Comment les améliorer ?
- Sur leur efficacité (rapports résultats/coût) : les effets produits sont-ils satisfaisants au regard des ressources mobilisées (moyens humains, financiers, matériels...) ?
- Sur leur pertinence (rapports effets/besoins) : Les actions répondent-elles toujours à des besoins exprimés par la Ville et/ou les habitant-e-s ?
- Sur leur impact : dans quelle mesure les actions en matière d'énergie ont-elles induit des changements de pratiques ? Dans quelle mesure ces actions ont-elles permis une baisse des émissions de CO2 ? Ces actions sont-elles perceptibles par les habitant-e-s ?